CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE VERSAILLES ET DU CENTRE

Communiqué de presse
Octobre 2026

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : vers une nouvelle identité numérique des entreprises

Pour la CRCC de Versailles et du Centre, la généralisation de la facturation électronique constitue une opportunité de simplification, de modernisation et de progrès au service des entreprises et de l'économie.

Depuis le 1er septembre 2026, la généralisation progressive de la facturation électronique est entrée dans une nouvelle phase. Au-delà de l'obligation réglementaire, cette transformation marque une évolution profonde des échanges entre entreprises. Pour la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre, elle doit avant tout être appréhendée comme un vecteur de progrès, de simplification et de compétitivité.

Présente aux côtés de David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, et de la Direction Départementale des Finances publiques (DDFiP) des Yvelines lors d'un premier point d'étape organisé quelques jours après l'entrée en vigueur de la réforme, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Versailles et du Centre invite les entreprises à dépasser la seule logique de conformité pour se saisir pleinement des opportunités offertes par cette transformation. **Dès les premiers jours de septembre, près de 70 % des entreprises du cœur de cible avaient déjà choisi leur plateforme agréée, tandis que l'État confirmait sa mobilisation pour accompagner les entreprises dans cette phase de déploiement.**

Les premiers chiffres témoignent d'un démarrage significatif : selon les données communiquées par le ministre de l'Action et des Comptes publics, trois entreprises assujetties à la TVA sur quatre ont déjà adopté le dispositif en un mois. Plus de 20 millions de factures ont été échangées, représentant environ plus de 70 milliards d'euros facturés.

BIEN PLUS QU'UNE FACTURE DÉMATÉRIALISÉE

Pour Emmanuel Cordier, Président de la CRCC de Versailles et du Centre, la réforme dépasse largement le simple passage d'un document papier ou PDF à un format électronique. **En structurant et en sécurisant les données qui accompagnent les échanges commerciaux, elle contribue à renforcer l'identité numérique de l'entreprise et sa capacité à interagir dans un environnement économique de plus en plus digitalisé.**

À terme, cette nouvelle organisation des flux doit également permettre de **simplifier les processus administratifs et comptables**, **de fluidifier les échanges entre entreprises et de renforcer la fiabilité et la traçabilité des informations.**

La facturation électronique constitue ainsi **une transformation structurelle des relations économiques**. À mesure qu'elle se généralisera, être en capacité de s'intégrer à ces nouveaux flux deviendra indispensable.

Pour Emmanuel Cordier, Président de la CRCC de Versailles et du Centre, "*La facturation électronique ne doit pas être vécue comme une contrainte supplémentaire. C'est une véritable révolution dans la manière dont les entreprises vont échanger entre elles. Elle va contribuer à renforcer leur identité numérique, à simplifier les flux et à sécuriser les échanges. Demain, ne pas être en capacité de s'inscrire dans ces flux, ce sera aussi prendre le risque de se couper de son marché. Notre responsabilité, en tant que professionnels de confiance, est d'accompagner cette transformation pour qu'aucune entreprise ne reste au bord du chemin*".



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR ÉVITER UNE NOUVELLE FRACTURE NUMÉRIQUE

La réussite de cette transformation suppose toutefois que **toutes les entreprises puissent s'en saisir, quelles que soient leur taille, leur maturité numérique ou leurs ressources internes.** L'enjeu est notamment de permettre aux plus petites structures d'**intégrer ces nouveaux usages sans que la transition ne constitue un frein à leur activité.**

C'est précisément sur ce terrain que **les commissaires aux comptes ont un rôle à jouer**. Par leur connaissance des entreprises, de leurs organisations et de leurs systèmes d'information financière, ils peuvent contribuer à sécuriser cette transition, à identifier les éventuels points de fragilité et à accompagner les dirigeants dans l'évolution de leurs processus.

Mobilisée de longue date sur les enjeux de la facturation électronique, **la CRCC de Versailles et du Centre entend poursuivre son engagement auprès des commissaires aux comptes de son territoire et, à travers eux, des entreprises qu'ils accompagnent.**

Car cette transformation pose des questions qui dépassent largement le choix d'une plateforme agréée : organisation des flux, qualité des données, contrôle interne, traçabilité des opérations, prévention des erreurs et des fraudes ou encore adaptation des circuits de validation. **Autant d'enjeux sur lesquels Emmanuel Cordier peut apporter son éclairage, en partageant les premiers enseignements de la mise en œuvre de la réforme et les points de vigilance identifiés par la profession.**

Pour en savoir plus sur la réforme :

- Espace officiel consacré à la facturation électronique – impots.gouv.fr
- Guide pratique de démarrage – DGFiP

À propos de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Versailles et du Centre :

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre (CRCC) est l'instance représentative des Commissaires aux comptes au niveau local. Le périmètre de la CRCC de Versailles et du Centre couvre 3 Cours d'Appel (Versailles, Bourges et Orléans) et 10 départements. Ce vaste territoire de près de 50 000 km2 occupe une position stratégique puisqu'il se déploie sur les bassins économiques de tout premier plan de l'ouest de la région Ile-de-France ainsi que la région Centre-Val de Loire. Cela représente un bassin de 7 millions d'habitants, 144 villes de plus de 10 000 habitants, 560 000 entreprises et 119 450 associations actives. Dotée de la personnalité morale, elle est administrée par un Conseil régional composé de 22 élus. Son rôle principal est la défense, la promotion et le respect des règles dans l'exercice du commissariat aux comptes. Elle est au service des professionnels, les accompagne et les guide dans leur exercice quotidien. La Compagnie Régionale veille également au respect des règles déontologiques, légales et réglementaires qui régissent la profession ainsi qu'aux diverses obligations professionnelles qui incombent à ses membres. En relais de la Compagnie Nationale (CNCC), elle entretient des liens directs et réguliers avec les professionnels, les pouvoirs publics et les régulateurs.

CONTACT PRESSE
Agence Giesbert & Mandin - Groupe Intelligible pour la CRCC de Versailles et du Centre
Léa Villot • 06 89 89 17 96 • l.villot@giesbert-mandin.fr